

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Nancy

Commune de  
Seichamps

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 01/04/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : ....**27**

Nombre de conseillers en  
exercice : .....**27**

Date de convocation :  
**1 avril 2025**

**Présidence** : Henri CHANUT, Maire.

#### **Etaient présents** :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VIVIER Macha

**Mandat de procuration** : BRZAKOVIC Borisav pouvoir donné à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, DOERLER Marie pouvoir donné à BERGE Dominique, DUBAS Patrick pouvoir donné à FORTINI Roland, LANUEL-LE MARECHAL Yveline pouvoir donné à CHANUT Henri, ROYER Clément pouvoir donné à MEON Brigitte, SCHNEIDER Pierre pouvoir donné à GLESS Danielle, VERON Armelle pouvoir donné à MARTIN Frédéric

**Absents** : BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément, SCHNEIDER Pierre, VERON Armelle

**Secrétaire de séance** : Monsieur COULOMBE Pascal

Membres présents..... 19

Absents ayant donné mandat de procuration.....8

Absents.....8

Votants.....27

#### **Délibération DELIB 15 2025**

**Vote des taux d'imposition 2025 – Rapporteur : Alain DECLERCQ**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
---------------------------------	--	-------------	---------------	-------------------	----------------------------

19	8	23	4	0	0
----	---	----	---	---	---

Par délibération du 8 avril 2024, le Conseil Municipal avait décidé des taux communaux suivants :

- Taxe Foncier Bâti : 31,13 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 21,36 %
- Taxe d'Habitation : 9,77 %

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 a présenté la situation financière de la commune et démontré un endettement maîtrisé, des marges financières préservées et des excédents antérieurs 2024 importants à intégrer au moment du Budget Primitif.

Sur avis de la Commission des Finances, Suivi du Budget réunie le 31 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal de **maintenir les taux d'imposition** des contributions directes à leurs niveaux actuels, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti : 31,13 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 21,36 %
- Taxe d'Habitation : 9,77 %

-----

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat.

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 23

CONTRE : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 15 avril 2025  
Henri CHANUT,  
Maire.

